



Alarmer
Informer
Communiquer

T + 33 1 70 70 96 68
E info@multibel.fr
W www.multibel.fr

MultiBel BV
Veemarktkade 8
NL-5222 AE 's-Hertogenbosch

MultiBel Conditions Générales

1. Droits du client

Le client reçoit pendant la durée du contrat le droit d'envoyer des messages par le biais du système MultiBel. Pour la description du service go to www.multibel.fr

2. Les obligations de MultiBel

Suite à une demande de transmission, MultiBel mettra en place sa capacité d'envoi maximale à disposition.

MultiBel propose deux offres distinctes : MultiBel Standard voir Art.3 et MultiBel Professionnel, voir Art.4.

3. Renouvellement, résiliation, tarifs, et accord d'usage non abusif pour MultiBel Standard

L'accord MultiBel Standard est gratuit, et se souscrit via le site www.multibel.fr pour une durée indéterminée*. La résiliation peut se faire à la fin de chaque mois sans préavis. Le client peut ajouter ou supprimer lui-même des utilisateurs. MultiBel se réserve le droit de modifier ou de résilier (en partie) le service ou la structure des coûts à tout moment. La résiliation de l'accord se fait en envoyant un email à resiliation@multibel.fr.

4. Renouvellement, résiliation, tarifs pour MultiBel professionnel

L'accord MultiBel Professionnel est renouvelé par tacite de reconduction à la fin du contrat pour la même durée que la précédente. Le préavis de résiliation est de 90 jours avant la fin de la durée du contrat et doit se faire par courrier électronique à l'adresse électronique resiliation@multibel.fr. Les frais d'abonnement suite à l'accord du client sont à régler en avance pour 12 mois. Ensuite les coûts d'utilisation sont à régler par le client comme spécifié dans l'accord. Les temps de connexion sur MultiBel sont considérés comme engageant et le temps minimum de connexion décompte une minute.

5. Modifications des prix

Les tarifs peuvent potentiellement automatiquement être indexés selon l'indice des prix de vente des services français aux entreprises françaises (Prix de marché - CPF 61 - Services de télécommunications). Les clients ne peuvent dénoncer leur contrat en raison de cette indexation. De plus, MultiBel se réserve le droit, sous réserve d'un préavis écrit d'un mois, de modifier les prix applicables entre les parties. Le client est en droit, à la date de cette modification, de résilier l'accord.

6. Paiement

Délai de paiement : facture annuelle en début de contrat avec délai de 30 jours après la date de facturation.

Pénalité de retard : Le taux d'intérêt prévu correspond au taux directeur (taux de refinancement ou Refi) semestriel de la Banque centrale européenne (BCE), en vigueur au 1er janvier ou au 1er juillet, majoré de 10 points : soit 10,00 % (0,00 + 10) pour les pénalités dues à partir du 1er juillet 2017. Il est appliqué sur le montant TTC de la facture. Les pénalités courent dès le jour suivant la date de règlement portée sur la facture en cas de retard de paiement. Elles ne sont pas soumises à TVA.

Indemnité pour frais de recouvrement : Une indemnité forfaitaire de 40 € est due au créancier pour frais de recouvrement, à l'occasion de tout retard de paiement. Toutefois, l'indemnité ne s'applique pas si le débiteur est en cours de procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire.

TVA: la TVA intracommunautaire pour les sociétés justifiant d'un numéro de TVA en cours de validité n'est pas applicable par MultiBel. Pour toutes sociétés n'ayant pas de numéro de TVA en cours de validité, la TVA de 21% est applicable par MultiBel.

7. Confidentialité

MultiBel s'engage à traiter les données des clients conformément à la réglementation générale sur la protection des données. Les données personnelles ne sont traitées que dans le but pour lequel elles ont été données.

8. Indemnisations

Seul le client qui reçoit les codes d'accès est responsable et a le droit d'utilisation du système MultiBel. Les employés MultiBel ainsi que les autres administrateurs n'ont pas d'accès direct pour enregistrer les données clients. Les modifications seront effectuées uniquement suite à une demande écrite du client et sous sa responsabilité. Le client décharge MultiBel de toute responsabilité quant au contenu du message envoyé par le client. De plus, le client décharge MultiBel de toute conséquence sur des messages envoyés à des destinataires ne souhaitant pas recevoir ces messages. Le système d'appel



Alarmer
Informer
Communiquer

T + 33 1 70 70 96 68
E info@multibel.fr
W www.multibel.fr

MultiBel BV
Veemarktkade 8
NL-5222 AE 's-Hertogenbosch

MultiBel est un système complètement automatisé dans lequel seul le client peut déterminer le destinataire et le contenu du message. MultiBel ne contrôle pas les messages ni les destinataires.

9. Force majeure

Une défaillance d'exécution du contrat ne peut être imputée à la négligence de MultiBel, ni de sa vertu, de la loi de libre échanges commerciaux. La Force Majeur au sein de MultiBel ne peut en tout cas pas être due à un manque de personnel, de grèves, de personnels malades, de problèmes de liquidité ou de solvabilité.

10. Responsabilité

10.1 Si une partie ne respecte pas l'accord convenu, voir aussi le SLA de MultiBel Professionnel (Service Level Agreement ou le niveau de service accordé) l'autre partie doit le notifier dans les sept jours par lettre recommandée. La partie fautive qui ne remplit pas ses obligations est redevable envers l'autre partie des conséquences des dommages causés.

10.2 La responsabilité des dommages matériels, corporels incluant les blessures conformément à l'article 11.1 est limitée au montant maximal imputable à MultiBel à savoir 250.000 € par événement. Les événements collatéraux sont traités comme un seul événement.

11. Résiliation

La résiliation du contrat peut prendre place immédiatement lorsque:

- a) Le client ne paie pas en dépit de deux rappels de facture
- b) Le client n'agit pas suivant le SLA, déshonore ou ignore le contrat et les conditions générales.
- c) Une des deux parties est en redressement judiciaire ou liquidation
- d) Une des deux parties fait faillite
- e) Le client abuse du système MultiBel
- f) Une des deux parties pour d'autres raisons n'est plus en mesure d'interagir

12. Dispositions finales

12.1 Les conditions générales de MultiBel, le(s) accord(s), la SLA, les documents joints et les éventuelles modifications sont régis régies par le droit Français. En cas de litige, les parties peuvent recourir remédier à l'arbitrage ou la médiation. Si aucune mesure d'arbitrage ou médiation ne permet de se mettre d'accord, le tribunal de commerce de Villefranche sur Saone, 350 Boulevard Gambetta, 69400 Villefranche-sur-Saône, sera consulté.

12.2. Les conditions générales de MultiBel, le(s) accord(s), la SLA, les documents joints font foi entre les deux parties de toutes propositions, correspondance et documents relatifs aux dispositions des présentes, et tiennent lieu de conditions. Les changements ou déviation de MultiBel envers les accords des termes généraux, SLA et toute(s) pièce(s) jointe(s) doit être approuvé par écrit par la direction de MultiBel.